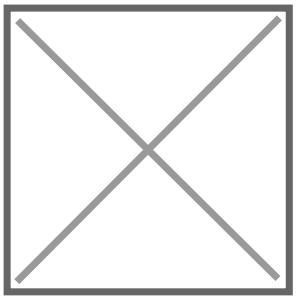
APPEL D’OFFRE

Contrat de Services de Consultant pour un logiciel pour l’Office National d’Identification (ONI)



Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

Portée : |
Avis n° : SFQC-004-HDAP/2023
Date de parution : 09/07/2025 | **Date de clotûre :** 24/07/2025

| **Domaine d'activité :** Services

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

DESCRIPTION

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS UNITÉ CENTRALE D

PROJET D’ACCÉLÉRATION NUMÉRIQUE POUR HAÏTI (HDAP) (P171976) SFQC-004-HDAP/2023

Avis à Manifestation d’Intérêt

Plateforme-Logiciel pour l'Office Nationale d’Identification (ONI)

1. Le Gouvernement de la République d’Haïti a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du le Projet d’Accélération Numérique pour Haïti (HDAP*)*. Une partie de ce financement servira à payer les dépenses prévues au titre d’un contrat de Services de Consultant pour **un logiciel pour l’Office National d’Identification (ONI)**

2. Sans être limitatif, le Consultant, à travers la plateforme, aura à réaliser les activités suivantes :

- **Tableau de bord journalier** : cette fonctionnalité gère le suivi des livraisons des cartes d'identification ;
 - **Gestion des stocks** : Cette fonctionnalité a pour but d'assurer la gestion des stocks physiques des cartes disponibles dans les bureaux nationaux ainsi que dans les consulats et ambassades à l'étranger ;
 - **Saisie des informations via tablettes** : cette fonctionnalité doit permettre la saisie des informations concernant le nombre d'enregistrements, les cartes reçues et livrées, ainsi que l'inventaire des cartes restantes ;
 - **Analyse et reporting** : cette fonctionnalité offre des capacités d'analyse des données par bureau, commune, département et pour l'ensemble du pays ;
 - **Gestion hiérarchique et validation :** Le système intègre la structure hiérarchique de l'ONI, permettant à chaque niveau de supervision de contrôler les équipes placées sous leur responsabilité et de valider les données saisies, assurant ainsi un processus rigoureux de contrôle et de remontée de l'information ;
 - **Sécurité et traçabilité :** Des dispositifs avancés d'authentification, de chiffrement, d'audit et de sauvegarde garantissent la sécurité des accès, la confidentialité des données et la traçabilité complète des actions effectuées au sein de l'application.
- Les consultants intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de **l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du MTPTC** et prendre connaissance des Termes de Référence, à partir du mercredi 9 Juillet 2025, tous les jours ouvrables de 9 : 30 à 15 : 00, à l'adresse suivante :

55, Rue Métellus, Pétion-Ville, Haïti

ou

Adresse électronique : passationmarches@uce-bm.gouv.ht / rjleger@uce-bm.gouv.ht Numéro de téléphone : (509) 4153-3450

1. L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérien restreinte sont les suivants :

- Expérience avérée dans le développement d'applications similaires ;
- Avoir au minimum 5 projets informatiques ou en développement d'applications web et mobiles sur des activités de grande envergure dans le secteur privé ou dans le secteur public ;
- Capacité à fournir un support technique réactif et de qualité ainsi que La capacité d'engagement à long terme pour la maintenance et les mises à jour de l'application ;
- L'utilisation de technologies de pointe pour garantir la pérennité de la solution ;
- Avoir une expérience avérée dans la formation des utilisateurs et des administrateurs du système ;

1. La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) Soumissionnaires.

2. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.13, 3.14,

 3.15 et 3.16 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI* » de la Banque mondiale, février 2025 [*Sixième édition*] (« *Règlement de Passation des Marchés* »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

3. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'un

sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

4. Un Consultant sera sélectionné selon la Méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le *Règlement de Passation des Marchés* et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.
5. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies aux adresses électroniques ci-dessous au plus tard le jeudi 24 juillet 2025 à quinze (15) heures (heure locale) à l'intention de :

A l'Attention de : Monsieur Robenson Jonas LÉGER, Ing., Coordonnateur Tél. : 4153-3450

Courriels : rjleger@uce-bm.gouv.ht , passationmarches@uce-bm.gouv.ht

Raphaël HOSTY, Ing.

Ministre